

Relevé de décisions

Réunion sur le développement du foncier économique sur le territoire de la CAESE en sous-préfecture d'Etampes, le 10 décembre 2021, sous la présidence de M. Deschamps, sous-préfet d'Etampes

Participants :

M. Mittelhausser, Président de la CAESE

M. Desmurs, 4è Vice président de la CAESE, Délégué à la commande publique et la stratégie économique

M. Da Silva, DGS de la CAESE

Mme Noel, Directrice du développement économique et de l'emploi à la CAESE

Mme Demainly, Adjointe au directeur - DDT

Mme Pagliano, Cheffe de la mission animation et cohésion des territoires - DDT

Mme Gombert, chargée de projet en planification - DDT

M. Loubet, Secrétaire général de la Sous-réfecture d'Etampes

Mme Oudinot, Chef du BAT Sous-préfecture d'Etampes

La CAESE souhaite mener une politique de développement économique volontariste sur son territoire. Les services de l'Etat, afin d'accompagner cette ambition, demande qu'elle s'appuie sur une stratégie d'optimisation foncière du bâti existant et des espaces à urbaniser, en adéquation avec les besoins des acteurs locaux.

Pour répondre à cette demande, la CAESE a réalisé une étude flash destinée à faire un état des lieux du tissu économique existant. Une seconde étude plus prospective est prévue. Suite aux remarques de l'Etat, formulées dans le cadre d'un retour sur la cahier des charges de ce second volet, un point sur les attendus et les possibilités d'extensions était nécessaire. C'est l'objet de la réunion de ce jour.

Comme suite aux échanges entre les participants, les points suivants ont été actés :

- l'étude stratégique globale et prospective comportera un volet densification de l'existant.
- au-delà des potentiels de réhabilitation et de développement, l'objectif poursuivi par les services de l'Etat est d'obtenir la justification et la localisation, en termes de besoin, des extensions à l'échelle de l'intercommunalité. Ces éléments, garants de la cohérence du développement économique, éviteront aux porteurs de projet de devoir démontrer au "coup par coup", dans chaque document d'urbanisme, l'intérêt de leur projet.
- Ces travaux permettront d'alimenter le futur SCOT, la vision concertée sur le CRTE, les échanges dans le cadre de la révision du SDRIF, les réflexions sur le SDRIF-E et sur la mise en œuvre du "zéro artificialisation nette" (ZAN).

- En parallèle de ces travaux, la zone dite des Terres noires, d'environ 10 hectares, peut être ouverte à l'urbanisation dans le cadre d'une procédure classique de modification du PLU. Les services de la DDT accompagneront la collectivité sur cette démarche.

Fait à Etampes, le 14 JAN 2022

Le Sous-Préfet d'Etampes,

Christophe DESCHAMPS